



Information aux médias

## **Référendum concernant la route d'accès à la zone industrielle de Fontaines : votation fixée au 30 novembre 2014**

**Les Vaudruzien-ne-s se prononceront le 30 novembre 2014 sur l'arrêté du Conseil général, du 30 juin 2014, portant octroi d'un crédit de CHF 3'550'000 pour la construction d'une route d'accès à la zone industrielle de Fontaines. Lors de sa dernière séance, le Conseil général a adopté ledit arrêté par 33 voix contre 1 et 2 abstentions. Dans le délai référendaire prescrit, 1'912 signatures ont été déposées, dont 1'808 valables et 104 nulles. Pour rappel, le projet prévoit de dévier sur une nouvelle route le trafic qui traverse actuellement les quartiers d'habitation en direction de la zone industrielle. Il permet en outre de renforcer les mesures de lutte contre les inondations. Il est enfin accompagné de mesures, notamment un nouveau plan de circulation. L'Etat versera pour sa part une subvention de CHF 1,4 million au titre du fonds des routes communales et prend en charge les frais d'ingénieurs estimés à quelque CHF 300'000.**

Le projet de contournement complet de Fontaines remonte à la fin des années 1960. Il est confirmé en 1989. Il fait partie intégrante du plan directeur de l'aménagement du territoire communal de Fontaines, datant de fin 1997, et du plan d'aménagement local de décembre 1998. Les deux documents tablaient sur une augmentation de la population de 200 habitants dans les quinze ans à venir. Cet objectif a été atteint. En revanche, la croissance de l'emploi à Fontaines a été spectaculaire, passant de 261 à 797 emplois, entre 1998 et 2011, date du dernier recensement des entreprises. En outre, le trafic pendulaire à destination de la zone industrielle provient très largement des Montagnes neuchâteloises. Il résulte de cette situation un important trafic à travers les quartiers d'habitation en direction de la zone industrielle et des problèmes de stationnement. Par ailleurs, le village de Fontaines est souvent victime d'inondations dans sa partie Nord-est, faute de mesures de protection adéquates.

Pour pallier à cette situation, l'Etat et la Commune de Val-de-Ruz ont œuvré ensemble pour concevoir une route d'accès à la zone industrielle, accompagnée d'un nouveau plan de circulation qui permet de séparer le trafic à destination de la zone industrielle de celui des quartiers d'habitations environnants. La qualité de vie dans ces derniers, ainsi que la sécurité des piétons et des enfants sur le chemin de l'école s'en trouveront grandement améliorées. Les entreprises disposeront également de meilleures conditions pour leurs activités actuelles et futures. Enfin, la construction de la route permet de réaliser des mesures de protection contre les inondations que la Commune aurait dû entreprendre.

En ce qui concerne les transports publics, la Commune est très active dans les groupes de travail consacrés au plan de mobilité cantonal appelé à succéder au Transrun. Toutefois, les incertitudes qui entourent le plan de mobilité sont inquiétantes, comme le confirment les déclarations récentes du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Elles renforcent le Conseil communal dans sa conviction que les Autorités communales ont pris leurs responsabilités en considérant que la route d'accès envisagée était non seulement indispensable mais encore urgente.

Val-de-Ruz, le 15 septembre 2014

Pour contact : M. Claude-Henri Schaller, conseiller communal, chef du dicastère du développement économique (032 886 56 15 / 079 615 25 74)